



Récompenses Move to Grow d'accroissement de l'effectif dans les clubs existants

Récompenses pour la croissance nette de l'effectif

Les Immédiats Past Gouverneurs de District qui réalisent une croissance nette de l'effectif, tel qu'indiqué sur le rapport cumulatif du 30 juin 2010, auront la possibilité de recommander un Lion qui a contribué à la croissance de l'effectif dans son district, comme récipiendaire de la Récompense Internationale du Leadership ou de la Récompense du Président International. L'Immédiat past gouverneur de district peut solliciter la seconde récompense du Président International méritée par son district.

Les Immédiats Past Gouverneurs de District recevront une communication électronique les notifiant des résultats de leur district. Le formulaire de nomination joint doit être rempli, transmis et reçu au siège international pour le 30 septembre 2010, au plus tard.

Récompenses pour la croissance nette de l'effectif

Croissance nette/région	I	II	III	IV	V	VI	VII
Médaille du Leadership (croissance nette de 50)	1	1	1	1			1
Médaille du Leadership (croissance nette de 50)					1	1	
Médaille Présidentielle (croissance nette entre 51 et 100)	1	1	1	1			1
Médaille Présidentielle (croissance nette de 100)	2	2	2	2	1	1	2
Médaille Présidentielle (croissance nette de 200)					2	2	

Les clubs qui obtiennent les chiffres de croissance nette indiqués ci-dessus doivent être en règle pour pouvoir recevoir la récompense.



Récompenses pour nouveaux membres autres que les Membres Fondateurs

Les Gouverneurs de District qui ajoutent des nouveaux membres (**autres que des membres fondateurs**) dans leur district pourront nommer des Lions qui ont contribué à cette croissance comme récipiendaire de la Récompense Internationale du Leadership ou de la Récompense du Président International.

Les Immédiats Past Gouverneurs des districts qui ont rempli les critères requis recevront une lettre électronique leur demandant de remplir et de renvoyer le formulaire de nomination pour le 30 septembre 2010, au plus tard. L'Immédiat past gouverneur de district peut solliciter la seconde récompense du Président International méritée par son district.

Critères d'attribution :

Récompenses Move to Grow d'accroissement de l'effectif dans les clubs existants

Membres/région	I	II	III	IV	V	VI	VII
Médaille du Leadership	150	150	150	150	250	250	150
1 ^{ère} Médaille Présidentielle	200	200	200	200	300	300	200
2 ^e Médaille Présidentielle	250	250	250	250	350	350	250

Les clubs qui ont ajouté des nouveaux membres au cours de l'exercice 2009-2010 doivent régler en entier leur relevé de compte de juin 2010 pour le 30 septembre 2010, au plus tard, pour que ces membres puissent être comptés dans le cadre de l'attribution de cette récompense. Cette condition sera vérifiée par le LCI lors de la réception du formulaire de nomination.



Récompenses pour la création de nouveaux clubs

La réussite des efforts d'extension nécessite le support d'une équipe de Lions dévoués. La structure de la récompense suivante est conçue pour aider le gouverneur de district à rendre hommage aux Lions de son district qui ont joué un rôle dans la création de nouveaux clubs. Le nombre de nouveaux clubs requis pour nommer un Lion à la récompense Présidentielle ou de Leadership varie selon les régions constitutionnelles. Le tableau ci-dessous montre, par région constitutionnelle, le nombre de nouveaux clubs qu'un district doit organiser au cours de l'exercice 2009-2010 pour pouvoir nommer un Lion pour la récompense Présidentielle ou de Leadership. A mesure que chaque niveau de création de nouveaux clubs est atteint et que les clubs sont en règle, le gouverneur de district pourra nommer un autre Lion méritant.

Nombre de nouveaux clubs ayant reçu leur charte au cours de l'exercice 2009-2010

Région Constitutionnelle	I	II	III	IV	V	VI	VII
<i>Récompenses proposées</i>							
1^{ère} récompense de Leadership	2	2	2	2	2	2	2
1^{ère} récompense Présidentielle	3	3	3	3	5	5	3
2^e récompense de Leadership	5	5	5	5	7	7	5
2^e récompense Présidentielle	6	6	6	6	10	10	6

Les lignes de conduite suivantes s'appliquent à la nomination d'un Lion.

1^{ère} récompense de Leadership – Le Gouverneur de District peut nommer un Lion pour une Récompense Internationale de Leadership. Le gouverneur de district ne peut pas recevoir lui-même la récompense.

1^{ère} Récompense Présidentielle – Le Gouverneur de District peut nommer un Lion pour la Récompense Présidentielle. Le gouverneur de district ne peut pas recevoir lui-même la récompense.

2^e Récompense de Leadership – Le Gouverneur de District peut nommer un autre Lion pour une Récompense Internationale de Leadership. Le gouverneur de district ne peut pas recevoir lui-même la récompense.

2^e Récompense Présidentielle – le Gouverneur de District peut recevoir la Récompense Présidentielle ou nommer un autre Lion pour cette récompense.

En fonction du nombre de nouveaux clubs qui ont reçu leur charte et qui sont en règle, le LCI adressera un courriel aux gouverneurs de district pour leur demander de faire des nominations de récompenses aux dates suivantes : Le 1^{er} octobre 2009, le 1^{er} janvier 2010, le 1^{er} avril 2010 et le 1^{er} juillet 2010. Les nominations doivent être faites sur le formulaire fourni par le LCI. Toutes les nominations doivent être reçues pour le 30 septembre 2010, au plus tard.



REGLES GENERALES :

1. Aucun Lion ne peut recevoir plus d'une Médaille de Récompense au cours d'un exercice. Si la personne mérite d'autres récompenses, elle se fera attribuer la distinction qui a la plus grande valeur, tel que déterminé par le Lions Clubs International.
2. Les récipiendaires de récompense doivent être membres de club et de district qui sont en règle vis-à-vis du Lions Clubs International.
3. Pour être considéré comme nouveau club qualifié, à la date de nomination, tout nouveau club qui a reçu sa charte doit être en règle, toutes les cotisations actuelles du nouveau club doivent être réglées.
4. Toutes les conditions sont sujettes à la vérification du Lions Clubs International.
5. Toutes les formes de communication doivent être lisibles. Des télécopies lisibles et complètes sont acceptables. Le Lions Clubs International n'assumera aucune responsabilité pour tout formulaire de candidature perdu, reçu après la date limite, illisible, incomplet, endommagé, en port dû ou mal adressé par la poste ou par télécopieur.
6. Les récompenses ne peuvent pas être remboursées, substituées, échangées ou transférées à une autre partie. Les récompenses n'ont aucune valeur commerciale. Le Président International fera la détermination définitive concernant l'attribution de toutes les récompenses.
7. Les récipiendaires des récompenses seront responsables du règlement de toutes les taxes locales ou d'état ou autres taxes et droits semblables qui pourraient être réclamés ou imposés. Toutes les lois et réglementations fédérales et locales sont applicables.
8. Les règles gouvernant les récompenses sont sujettes à des changements et sont annulées dans les régions où des restrictions locales sont en vigueur. Le Lions Clubs International se réserve le droit de prendre toutes les décisions finales concernant les qualifications de tout récipiendaire et/ou de toute récompense.
9. Le Lions Clubs International n'est pas responsable pour les récompenses qui sont perdues ou volées.